



Successions transfrontalières en Europe Comment s'y prendre?

Mercredi, 31 mai 2017 de 12h30 à 13h30

Centre d'information européen de la Maison de l'Union européenne
7, rue du Marché-aux-Herbes – Luxembourg

Beaucoup de gens croient à tort que les règles successorales sont les mêmes d'un pays à l'autre et il n'est pas rare qu'un citoyen européen héritant d'un bien situé dans un autre État membre craigne de ne pas savoir se retrouver dans le dédale administratif et législatif. A l'inverse, organiser sa propre succession par prévoyance constitue généralement un vrai défi.

L'importance croissante des successions transfrontalières au sein de l'Union européenne a largement justifié que pour éviter toute insécurité juridique, la Commission européenne ait cherché à réduire voire éviter les conflits de lois grâce à une harmonisation du droit des successions transfrontalières.

Si vos droits en tant que consommateur européen vous intéressent et afin de parer à tout litige, le Bureau d'information du Parlement européen au Luxembourg, la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg et le Centre Européen des Consommateurs Luxembourg ont le plaisir de vous inviter à poser vos questions à Maître Mondot, avocat.

Modération: Karin Basenach
La langue véhiculaire sera français
Boissons et sandwich vous seront offerts

Christoph Schröder
Chef du bureau d'information du
Parlement européen au Luxembourg

Karin Basenach
Directrice du Centre Européen des
Consommateurs - Luxembourg

Yuriko Backes
Chef de la Représentation de la
Commission européenne au Luxembourg

